

**COLLECTIF DE DEFENSE  
DE L'HOPITAL DE DIE.**

-----

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 14 janvier 2016**

**Présents** : Malou ACHARD, Yves AUBANEL, Marcel AUBERT, Simone AUBERT, Camille CAILLE, Claude METIVIER, Danielle HERZBERG, Philippe LEEUWENBERG, Jeannot MONGE, Emile MALICORNE, Colette PELLERIN, Jean-Pierre RAMBAUD, Daniel RASSAT, René ROUX, Maryvonne SEGAPPELLI, Christiane SIMON, Michel JONATHAN, Bernard CONDETTE, Gilbert BLANC, Sylvie PONCET, Danny PONCET, Jeannot MONGE, Daniel NAL, Sybille BERRESHEIM, Valana LEMAITRE, Véronika EPPENSTEINER, Cécile GOUTTEFANGEAS.

**Excusés** : Sylvain et Gérard BAVEUX, Pierre MACAIRE, Françoise et Patrice VAN MONCKHOVEN, Bernard et Sylvie BUIS, René BALDY, Francine GERANTON, Lucile STAHL, Vincente et Maria CUERVA, Jean-Victor MALATERRE, Dany LEDROIT, Gilbert BOMPARD.

*Seuls les adhérents du Collectif sont notés.*

*La réunion publique précède l'assemblée avec une présentation et le rapport d'orientation.*

**Rapport moral**

L'année 2016 sera marquée par la mise en place de la loi Santé votée en dernière lecture par l'Assemblée Nationale en décembre 2015.

Cette loi dite de «modernisation de notre système de santé », si elle contient des avancées intéressantes notamment avec le tiers-payant généralisé, comporte la mise en place de groupements hospitaliers de territoire (GHT) qui inquiète quant à l'avenir de notre hôpital de proximité et à l'accès aux soins.

La mise en place des Groupements hospitaliers de territoire impliquera la spécialisation des établissements autour d'un site « support», des fermetures de services, des suppressions de lits et de postes ; usagers et personnels seront condamnés à se déplacer d'un site à l'autre, sachant que l'éloignement est un des facteurs du renoncement aux soins.

Par ailleurs, le projet de loi, loin de remettre en cause la Loi HPST et la tarification à l'activité, réaffirme la supériorité du Directeur de l'Agence Régionale de Santé sur la démocratie sanitaire, au détriment de l'expression des personnels, des usagers et des élus.

Un mot sur le seuil des 300 accouchements/an qu'il faudrait atteindre au minimum. Déjà, en 1986, le préfet de la Drôme écrivait au président du CA de l'hôpital pour lui demander de fermer la maternité au nom de ce dogme. Je le cite: "Une commission nationale de gynécologues-obstétriciens montrait qu'en dessous de 300 accouchements par an, une maternité n'est plus fiable..."

Depuis, le docteur Evelyne Combier que nous connaissons bien pour sa venue à Die à deux reprises, indiquait en février 2015 que "le seuil des 300 acc/an qui apparaît dans le rapport du Haut Comité de Santé Publique n'a fait l'objet d'aucune justification. C'est une spécificité française. Dans les études étrangères les seuils utilisés se situent à 100 ou 500 acc/an, jamais à 300. Mais quels que soient les seuils retenus, les résultats sont contradictoires et on ne peut

pas dire que la dangerosité des petites structures ait été prouvée. En France, si la recherche-action effectuée en Seine Saint-Denis de 1989 à 1992 a bien montré que le niveau de soins était important pour naissances très prématurées, elle a montré également que la taille de la maternité n'avait aucun impact sur les résultats de santé et ce, quel que soit le terme à l'accouchement. Mais ce dernier résultat politiquement incorrect n'a jamais été entendu."

L'ARS Rhône-Alpes se déchaîne contre notre maternité, ayant anticipé la loi pour obtenir de gré ou de force un centre périnatal. En témoignent ses arguments développés dans plusieurs réunions qualifiées de groupes techniques avec des praticiens hospitaliers, des médecins libéraux, des transporteurs (dont les pompiers), certains élus, etc... Toutes ces réunions débouchent sur deux options, l'ARS faisant le forcing pour obtenir le centre périnatal qu'elle qualifie « d'innovant », démontant tous les arguments développés en faveur du maintien de la maternité.

C'est une véritable mascarade. J'y reviendrai.

Adopté à l'unanimité

## **Rapport d'activité**

Notre activité a été très importante en cette année 2015 où la ministre de la santé devait rendre son verdict.

Nous avons tenu 9 Conseils d'Administration. Nous avons été présents sur 13 marchés pour distribuer des tracts et faire signer des pétitions. Le 11 avril, nous avons appelé à une manifestation qui a connu un important succès avec la présence de nombreux élus et des médias. Nous avons poursuivi l'action avec un barrage routier et distribution de tracts à Chamargès le 23 mai, un rassemblement devant la sous-préfecture le 8 juin où nous avons remis une pétition comptant 3 200 signatures, et un blocage de TER avec distribution de tracts aux usagers du train.

La réponse de la ministre qui devait intervenir le 10 juin se faisant tarder, nous avons appelé à un rassemblement le 30 juin place de la République. La réponse était tombée la veille et « nous l'avons apprise par un tweet », indiquait Philippe dans son intervention.

Mais ce rassemblement a montré la volonté de ne pas se laisser bernier par une autorisation de fonctionnement de la maternité et de la chirurgie d'un an, avec un débat sur les propositions d'actions. Nouvelle pétition indiquant « Maternité de Die: Un an de sursis, c'est insuffisant », une réunion publique à la rentrée (j'y reviendrai) et une grande manifestation le 1er mai 2016, jour anniversaire du premier maintien de la maternité voilà 29 ans.

Rappelons que le 25 février, le matin de l'AG, nous avons lancé la première pétition qui a recueilli 320 signatures en moins de 2 heures. Y participaient nos fidèles amis du Comité de Sauvegarde et d'Amélioration de l'hôpital de Valréas, Gilbert Bompard et Dominique Bonnet, son Président, qui étaient de toutes nos manifestations. Dominique est décédé et nous avons été bouleversés. Il était si gai, si optimiste, si solidaire. Il a été assassiné, c'est encore plus terrible. Il avait 66 ans.

Les pétitions ont recueilli environ 4 000 signatures, plus 1640 par internet et 245 sur le blog, piloté par Lucile et qui a été d'une grande utilité tout au long de cette bataille.

Nous avons rencontré Bernard Buis, vice-président du Conseil Général le 6 juin et Alain Matheron, président de la CCD, le 8 juin, tous deux membres de la majorité départementale et relais de Didier Guillaume, sénateur, président du Conseil Général, pour donner notre opinion et demander leur intervention.

Nous avons envoyé cinq courriers, dont deux à la ministre le 23 mars et le 3 juin, et un à Didier Guillaume le 22 janvier avec un argumentaire. L'échéance du 30 juin approchant, nous l'avons relancé par téléphone et par SMS.

Nous avons adressé 17 communiqués de presse. Il faut remercier le JDD de les avoir tous

publiés et le DL qui a donné connaissance de l'essentiel.

Nous avons donné plusieurs interview : à RDWA, à Radio Bleu Drôme-Ardèche, à FR 3 et à TF1.

Adopté à l'unanimité

## Rapport financier

Camille Caille, trésorière, présente le compte financier 2015.

RECETTES			DEPENSES
	2014 Pour mémoire	2015	2015
Cartes d'adhérents....	650,00	670,00	Cotisation annuelle Coordination Nationale..... 100,00
Vente d'autocollants.	26,00	188,18	Facture Arc-en-Soie..... 303,28
Dons.....	52,00	24,21	Enveloppes pré-timbrées..... 80,00
Fonds de caisse..... (Après repas et marchés)	36,00	39,68	Lettre recommandée ARS ..... 4,70
Recette repas 15 avril	510,00		Affranchissement 3 lettres..... 1,95 (cartes adhérents)
Total.....	1 284,00	922,07	Total ..... 489,93
Excédent.....		432,14	
... Déficit.....	151,60		
... Livret A ..... 2 628,90 (Provision pour éventuel Tribunal Administratif) Compte courant.....1 587,07			

Je remercie en votre nom l'excellent travail de Camille et Colette, trésorière adjointe.

Adopté à l'unanimité

**Cotisations 2016**

Le Conseil d'Administration vous propose de maintenir les montants 2015, soit :

- Individuels : 10 €
- Organisations : 20 €

En 2015, nous avons 49 adhérents individuels cotisants et 5 organisations adhérentes cotisantes.

En 2014, nous avons 46 adhérents individuels cotisants et 7 organisations adhérentes cotisantes.

En 2013, nous avons 43 adhérents individuels cotisants et 6 organisations adhérentes cotisantes.

En 2012, nous avons 39 adhérents individuels cotisants et 5 organisations adhérentes cotisantes.

En 2011, nous avons 55 adhérents individuels cotisants et 7 organisations adhérentes cotisantes.

En 2010, nous avons 39 adhérents individuels cotisants et 2 organisations adhérentes cotisantes.

### **Renouvellement du tiers sortant**

Sont renouvelables, Emile MALICORNE, Jacques AKOPIAN, Lucile STAHL, Patrice VAN MONCKHOVEN et Maryvonne SEGAPELLI. Nous avons comme membres associés :

Daniel RASSAT, Danielle HERZBERG, Michel Jonathan, Danny LEDROIT

Jacques AKOPIAN m'a fait savoir qu'il ne serait pas candidat du fait de son état de santé. Je veux lui rendre hommage pour le travail qu'il a accompli et son assiduité passée à notre CA alors qu'il habitait Luc-en-Diois, sans moyen de transport particulier.

Le Conseil d'Administration vous propose de reconduire les renouvelables et d'élire Daniel RASSAT.

Depuis, j'ai reçu un mail de Patrice VAN MONCKHOVEN qui m'indique qu'il ne souhaite pas se représenter au CA.

Michel JONATHAN accepte d'être candidat

Adopté à l'unanimité

### **Rapport d'orientation**

Lors de la manifestation du 30 juin 2015, il avait été prévu une réunion publique. Notre CA a pensé qu'il était nécessaire de la co-organiser, indiquant notamment : Un débat public contradictoire s'impose, auquel seraient invités entre autres : M. le maire de Die, M. le président de la CCD, un conseiller départemental du Diois, un représentant de l'hôpital, les syndicats, un représentant de l'ARS, un représentant du Collectif...

Par deux fois, dans deux articles, nous avons lancé cette idée. Rien n'ayant bougé, je me suis adressé par lettre en date du 18 décembre 2015 à M. Trémolet, maire de Die, M. Alain Matheron, président de la CCD et M. Bernard Buis, Conseiller départemental. Nous avons eu une rencontre cet après-midi à 14 heures.

Philippe, Bernard et Jean-Pierre en rendent compte. Nous avons pratiquement les mêmes informations. Le but était d'échanger et de déterminer une date de réunion publique.

L'ARS a organisé des groupes de travail et mis en place un Comité de pilotage (COFIL) avec la mairie de Die, la CCD et le Conseiller départemental du Diois, des praticiens hospitaliers et libéraux ainsi que des représentants du Centre Hospitalier de Valence.

Nous avons dit clairement que l'ARS avait mis en place cette organisation pour faire avaliser un projet d'établissement qui remplace la maternité par un centre périnatal avec

accouchements sur Valence.

D'autres réunions vont avoir lieu. La vigilance s'impose car la pression de l'ARS va être répercutée sur la ministre de la Santé, y compris avec la transmission d'informations inexactes.

Lors des réunions, deux scénarii sont envisagés :

1- Maintien de l'activité gynéco-obstétrique au sein du CH de DIE avec deux options :

a) Option Valentinoise avec deux gynécologues-obstétriciens partagés recrutés sur Valence. Deux postes ont été publiés : Aucune candidature selon la directrice.

b) Option dioise : Un demi poste de gynécologue-obstétricien, un poste d'anesthésiste et un poste de chirurgien. L'ARS prétend qu'il n'y aurait eu aucune candidature. Or cinq candidats ont fait des lettres d'intention : 3 gynécos, 1 chirurgien, 1 anesthésiste, sous réserve d'un renouvellement des autorisations de fonctionnement de 5 ans.

2- Mise en place d'un centre périnatal de proximité. C'est bien sûr ce que défend bec et ongles l'ARS.

Les élus se sont prononcés pour le maintien de la maternité, mais, dans la négative, la CCD présenterait « un plan B » avec « maintien d'une activité « pour naître à Die ». Ce serait « une maison des naissances » que le code de la santé publique ignore. Cette solution est rejetée par les hôpitaux de Die, Valence et l'ARS car il faudrait qu'elle soit adossée à un plateau technique. En fait, pourquoi chercher midi à quatorze heures, dans ce cas c'est une maternité qu'il faut.

Pour notre part, nous n'en démordons pas car le Collectif a été créé en 1986 avec pour seul objectif : le maintien de la maternité, de la chirurgie et de tous les services de l'hôpital pour répondre aux besoins de la population.

La réunion publique commune, compte tenu de la charge de travail de la CCD, aura lieu dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mars.

Depuis longtemps, nous souhaitons un large rassemblement pour répondre aux questions que se posent beaucoup de Dioises et de Diois. Il leur appartient de tordre le cou à certaines rumeurs en se faisant une opinion dans le débat.

Nous aurons également à préparer la manifestation du 1er mai, à l'occasion de l'anniversaire de l'obtention du maintien de la maternité pour la 1<sup>ère</sup> fois il y a 29 ans, alors que le Préfet de la Drôme avait intimé au Président du CA de l'hôpital, par lettre en date du 23 décembre 1986 : « Je vous demande de prendre les mesures nécessaires pour faire fermer les quatre lits de maternité de l'établissement d'ici au 1er mai 1987 ». La lutte en a décidé autrement. Plus que jamais, il faut la continuer.

Nous demandons des autorisations de fonctionnement de la maternité et de la chirurgie pour cinq ans et des moyens humains, financiers et matériels (scanner notamment) pour tous les services de notre hôpital.

Dans le débat, de nombreuses questions ont été posées et des propositions faites.

On ne peut attendre la fin du mois de mars pour cette réunion publique et la manifestation du 1<sup>er</sup> mai. Il est clair que personne ne souhaite rester « l'arme au pied » d'ici là. Il y a les pétitions sur les marchés et chez les commerçants du Diois, l'utilisation de la presse et des réseaux sociaux. Le blog du Collectif est à la disposition toutes celles et ceux qui le souhaitent. Chacun peut se saisir de toutes ces possibilités et nous sommes prêts à prendre en compte toute proposition concrète.

La conclusion restera à un intervenant qui précise que, depuis fort longtemps, le Diois est une terre de résistance. Beaucoup le savent ainsi que les journalistes et médias qui y viennent volontiers lorsque survient une action. Jouons sur cette image.

Jean-Pierre RAMBAUD  
Président